

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 11 septembre 2023, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Gilles Gauvreau	Benoît Couture
Rémi Beauchesne	

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2023-09-151 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Remise des Bourses (2) du Programme Trio étudiant Desjardins pour l'Emploi
4. Adoption du procès-verbal du 14 août 2023
5. Présentation des comptes
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #543 concernant le traitement des élus municipaux
7. Ferme Marcolait – Autorisation de passage d'un tuyau souterrain pour traverser le 10e rang
8. Demande de soutien dans le cadre du renouvellement de notre politique MADA
9. Demande de dérogation mineure de l'entreprise Construction 2 SP Inc.

10. TECQ 2024-2028 – Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
11. Signature d'ententes avec les promoteurs – Projets résidentiels de la rue Nolette
12. Maison des Jeunes – Utilisation des infrastructures municipales pour les lundis sportifs
13. Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Clôture de séance

Remise des Bourses du Programme Trio Desjardins pour l'emploi

Afin de souligner leur implication au cours de l'été 2023, M. Patrick Duchaine (en remplacement de Mme Élise Hamel, responsable des loisirs et de la vie communautaire qui ne pouvait être présente lors de la remise des bourses), procède à la remise des Bourses de 800\$ à Alexy Lavallée et Simon Lehoux dans le cadre du Programme Trio Desjardins pour l'Emploi, programme mis en place par le Carrefour Jeunesse Emploi – Comtés Richmond-Drummond-Bois-Francs. Ce programme permet aux jeunes de vivre une initiation à l'emploi par une implication de 80 heures durant l'été (aide aux animateurs du camp de jour).

2023-09-152 Approbation du procès-verbal du 14 août 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 14 août 2023 soit accepté, tel que rédigé.

2023-09-153 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 201,711.44\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2023-09-154 **Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement #543 concernant le traitement des élus municipaux**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement #543 concernant le traitement des élus municipaux et il dépose et présente ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

2023-09-155 **Ferme Marcolait – Autorisation de passage d'un tuyau souterrain pour traverser le 10^e rang**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'AUTORISER la Ferme Marcolait à procéder au passage souterrain d'un tuyau visant le transport de l'eau d'érable pour traverser le 10^e rang, à la condition que les travaux soient effectués par un entrepreneur externe et aux frais du propriétaire;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise M. Mathieu Couture, directeur général, à signer une entente au nom de la municipalité avec le propriétaire selon laquelle il s'engage aux éléments suivants :

- à assumer les frais liés à l'entretien futur de l'infrastructure municipale (la route) à l'endroit où les travaux ont été effectués;
- à identifier adéquatement la conduite par des repères visuels aux limites de l'emprise;
- à fournir une copie de la facture de l'entrepreneur à la municipalité;
- à décharger la municipalité de toute responsabilité en lien avec cette conduite;
- à décharger la municipalité de tous bris subis à la conduite souterraine;
- à confirmer la prise en charge future de l'entretien, remplacement ou démantèlement/condamnation de la conduite.

2023-09-156 **Demande de soutien dans le cadre de la mise à jour de la politique des aînés - MADA**

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité du Canton de Ham-Nord accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés et leur vieillissement actif;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d'action qui soutiendra la solidarité entre les générations;

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska déposera une demande collective où elle agira comme coordonnatrice du projet qui inclurait notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord participe à la demande collective de la MRC auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le renouvellement de sa propre politique des aînés (MADA);

QUE M. GAÉTAN FORTIER, élu municipal, soit reconnu comme responsable des questions aînés sur le territoire de notre municipalité et que celui-ci agisse comme représentant du conseil municipal sur le comité responsable de la démarche de renouvellement de la politique MADA de notre municipalité;

QUE cet élu soumette au conseil la liste des personnes qui se retrouveront sur ce comité afin d'obtenir l'accord du conseil;

QUE le directeur général, M. Mathieu Couture, soit autorisé à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

2023-09-157 Demande de dérogation mineure de l'entreprise Construction 2 SP Inc.

ATTENDU la demande de l'entreprise Construction 2 SP Inc. concernant un projet intégré pour la mise en place de 2 immeubles multilogements (2 immeubles de 6 logements pour un total de 12 unités) sur le lot #6 549 845 (matricule #1585-65-9730) situé sur la rue de l'Aréna et ayant pour objet :

- De régulariser certaines dispositions du règlement de zonage #453 pour le 1^{er} bâtiment à être construit, soient les marges de recul Avant et Arrière ainsi que le nombre de cases de stationnement. Plus précisément, la demande concerne les points suivants :

Marges de recul

- La marge de recul Avant de l'immeuble à construire est de 4.14 mètres au lieu de la distance minimale de 6 mètres
- La marge de recul Arrière de l'immeuble à construire est de 4.66 mètres au lieu de la distance minimale de 6 mètres

Cases de Stationnement

- Le nombre de cases de stationnement est de 18 cases (1.5 cases par unité) alors que le règlement de zonage exige un nombre de 24 cases (2 cases par unités)

ATTENDU la recommandation POSITIVE du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant pris connaissance de ladite demande lors d'une séance tenue le lundi 11 septembre 2023 à 18h30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la demande de dérogation mineure de l'entreprise Construction 2SP Inc., telle que spécifiée dans la résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 11 septembre 2023.

2023-09-158 **Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger, à notre député fédéral, M. Alain Rayes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-159 **Signature d'ententes avec les promoteurs – Projets résidentiels de la rue Nolette**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-251 autorisant la vente des terrains de la rue Nolette (6 lots vendus et convertis en 14 terrains pour y construire des unifamiliales), vente conditionnelle à la signature d'une **Entente** entre l'acheteur et le vendeur, entente qui indique les termes et conditions à respecter par les 2 parties pour la réalisation du projet (Entente signée en Annexe du contrat de vente);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire/promoteur initial des 14 terrains a procédé à la revente de 12 terrains à un nouveau propriétaire (lots #6 559 118 à #6 559 129);

CONSIDÉRANT la nécessité de resigner une nouvelle Entente avec le nouveau propriétaire/promoteur des 12 terrains et ce, aux mêmes conditions intégrales que l'entente signée en décembre 2022 et approuvée par la résolution #2022-12-251;

CONSIDÉRANT également une nouvelle subdivision de 2 lots en 6 nouveaux terrains à l'entrée de la rue Nolette (lots #6 581 397 à #6 581 402), ce qui nécessitera des ajouts de 4 entrées de service d'aqueduc et d'égout afin de desservir tous les terrains;

CONSIDÉRANT QUE ces ajouts aux infrastructures municipales seront également sous la responsabilité et à la charge du propriétaire/promoteur et qu'une **Entente** avec la municipalité se devra signée entre les parties, entente qui indique les termes et conditions à respecter par les 2 parties pour la réalisation du projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité procède à la signature d'une Entente avec le nouveau propriétaire/promoteur des 12 terrains (lots #6 559 118 à #6 559 129) et ce, **aux mêmes conditions intégrales** que l'entente signée en décembre 2022 et approuvée par la résolution #2022-12-251;

QUE la municipalité procède à la signature d'une Entente avec le propriétaire/promoteur des 6 terrains (lots #6 581 397 à #6 581 402) et ce, **aux mêmes conditions intégrales** que l'entente signée en décembre 2022 et approuvée par la résolution #2022-12-251;

QUE François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la municipalité, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité lesdites **Ententes** pour et dans l'intérêt de la municipalité.

2023-09-160 **Maison des jeunes - Utilisation des infrastructures municipales pour les lundis sportifs**

CONSIDERANT une demande de la Maison des Jeunes afin de pouvoir utiliser le gymnase situé dans la grande salle du Collège Horizon;

CONSIDERANT QUE le gymnase est disponible pour la tenue des lundis sportifs pour la Maison des Jeunes;

CONSIDERANT QU'il est important pour la municipalité d'encourager la pratique du sport et de l'activité physique chez les jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord donne accès à la Maison des Jeunes au gymnase de la grande salle du Collège Horizon afin que les jeunes de la MDJ puissent aller pratiquer certaines activités physiques dans le cadre des « lundis sportifs ».

2023-09-161 **Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et/ou la période estivale 2024;

D'AUTORISER M. Mathieu Couture, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par le Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

Correspondance : Aucune correspondance n'est à présenter lors de cette séance

Période de questions :

Un résident présent à la séance interpelle les élus sur les sujets suivants :

- Il demande aux élus pourquoi dans le texte du procès-verbal, dans la section destinée à la période de questions, seules les questions sont inscrites mais que les réponses n'y apparaissent pas;
- Une question est également posée à savoir si les conditions salariales des employés(es) municipaux sont des données à caractères publiques ou non.

Le maire lève l'assemblée à 20h22.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.